



Ville de
Kingersheim

Le Maire

SOUS-PREFECTURE
20 OCT. 2020
DE MULHOUSE

347/2020

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
M. Michel Chéray, 4^{ème} adjoint au Maire**

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 9 octobre 2020

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 fixant le nombre des Adjointes au maire,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Monsieur **Michel Chéray**, 4ème adjoint au Maire en charge du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie de la collectivité et du service de l'eau

ARRETE

Article 1 - L'arrêté n° 210/2020 du 11 juin 2020 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Michel Chéray, 4ème adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- **Patrimoine** : toute question relative à l'entretien des bâtiments communaux
- **Accessibilité** : toute question relative à l'accessibilité du domaine public (voirie et bâtiments communaux)
- **Eau et énergie** : toute question relative à l'eau et aux énergies dans la collectivité
- **Etablissements Recevant du Public** : toute question relative aux commissions de sécurité et aux autorisations de travaux relatifs aux établissements recevant du public
- **Marchés publics** : tout marché public relatif à l'entretien et à l'accessibilité des bâtiments communaux, aux aires et équipements de jeux et sportifs (installations, entretiens, contrôles périodiques), les énergies et à l'eau

Article 3 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'intéressé
- M le Sous-Préfet
- M le Trésorier de Mulhouse Couronne.
- M le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse

Signature de l'intéressé :
Michel Chéray



Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation
le Maire

Laurent Riche

